

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : INYS SPRL

Adresse : Rue d'Elno 7

CP + Ville : 4671 HOUSSE

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : ✓ Non-conforme Risque de partialité : ☐ oui ✓ non

Demandeur: INYS SPRL - Rue d'Elno 7 - 4671 HOUSSE

Adresse de la visite : Rue Hoyoux 56 - 4040 HERSTAL

Responsable des travaux : Idem propriétaire/exploitant ou gestionnaire

Mission réalisée le : 02-09-25 N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 02-09-25 N° ordre mission : 1505996

Ref. Socotec Avantage: /

Important:

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32 (0)4 234 17 00

E-mail: inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be N° de TVA: 0406.671.312 Agent(s) visiteur(s): WIDY D.

Agent(s) tutoré(s):

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312



SOCOTEC BELGIUM ASBL

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505996 Date du contrôle : 02-09-25

Agent(s) visiteur(s): WIDY D. Date d'émission du rapport : 02-09-25

☐ Ce rapport annule et remplace le rapport n°: émis le Nb annexe(s) 7

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE



Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312

E LAC

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505996

SOCOTEC BELGIUM ASBL

	andeur : INYS SPRL VA : ✓ TVA non assujetti M riétaire/exploitant ou gestionnaire : consable des travaux : Idem propriétaire/exploitant ou ges			ıjetti M Ac	Adresse : Rue d'Elno 7 - 4671 HOUSSE Adresse : Rue Hoyoux 56 - 4040 HERSTAL Adresse : Idem propriétaire/exploitant ou gestionnaire						
•			aire/exploitant	ou gest Ad	iresse :	idem pro	oprietaire	exploitant o	u gestio	nnaire	
1. Identification											
Adresse : Rue H			1 0 1 7		1 0	1 0 1	0 (\	0 5		
Code EAN :	5 4 1	4 5	6 7	0 0		0	0 (7	8 5		
N° compteur : 1si Cabine HT privée	: oui 🗸	non	l° compteur (e	,					Comp	teur non-placé	
Type d'installatior	productio	n décentralis	ée 🗌 autres	:						_	
Installations spécifiques: ☐ photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) ☐ borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * ☐ piscine (7.2) ☐ balnéothérapie(s) ☐ sauna(s) (7.3) ☐ fontaine(s) (7.100) ☐ bassin(s) d'eau(x) (7.100)											
	_	alnéothérapie	·		for	ntaine(s) (7.100)	bassin(s	s) d'eau(x) (7.100)	
2. <u>Données du</u>					_	¬					
Type de contrôle :	✓ Visite de	e contrôle (6.	e en usage (65.) avanti installation (8	renforceme		e ancienn	e installa		oortante		
Date de réalisation	n : 🔲 avant le	01/10/1981		du 01/10/19	81 et av	vant le 01	/06/2020	à partir		01/06/2020 <u> </u>	01/06/2023
Dérogation(s):	néant	anciennes	installations n entamée av	(8.2.1.)	install	ations an	cien RGI	E (8.2.2.)			
3. Données de	l'installation ·	_							-		
U _N (AC):		2X230V	3X230V	✓ 3N400V	<i>,</i> \Box	Autre:					
Prise de terre		boucle de ter	_	arre(s) de te			uets de	terre	inco	nnue	
) enfoui(s) hor		nt <u>, v</u> ertic	calement	ou en ob	lique 🗌	Autre:		
Type de schéma				N-S IT	_	n défini	_				
Canalisation d'alir			_	x 10	_	Type VF					
Protection de brar		_	」 selon devis		I _n !3	_{nax} autori	sé pour l	a validité du	présent	rapport	
Nombre de tablea Type de coupure		int. dif			.s Autre :						
						N l				(4)	-
Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Туре		Nombre	ים פ	ifférentiel(s) ' _N	(A) Ι _Δ (mA)	Туре
1	IV	63	300	AC							
1	IV	40	30	AC							
	ıtive(s) · ✓ sar	s objet	7 :								
Annexe(s) descrip	• • =	tallation PV	」installation □ autre(s)	visitée donnée(s):	insta	llation(s)	production	on décentral	sée	photos installa	tions
Annexe(s) descrip	inst	tallation PV	autre(s)	donnée(s):	insta	. ,	production	on décentral	sée	photos installa	tions
, , , ,	inst hémas et plans a	tallation PV nnexés :	autre(s)	donnée(s): Ref: voi	r annex	e	✓	sans objet	sée	photos installa	tions
Référence des son Référence du (des Référence du (des	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins	tallation PV nnexés : tallations de s tallations criti	autre(s) sécurité parap ques paraphé	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réce	r annexe éception eption :	e	✓		sée	photos installa	tions
Référence des so Référence du (des Référence du (des Référence de la li	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio	tallation PV nnexés : tallations de s tallations criti ns de sécurit	autre(s) sécurité parap ques paraphé é - critique :	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réc≀ ✔ sans ob	r annexe éception eption :	e	✓	sans objet	sée [photos installa	tions
Référence des sci Référence du (des Référence de la li Référence de la li Autre(s) donne	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s)	tallation PV nnexés : tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation : :	□ autre(s) I sécurité parap ques paraphé é - critique : ☑ sans obj	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réc≀ ✔ sans ob	r annexe éception eption :	e	✓	sans objet	sée [photos installa	tions
Référence des son Référence du (des Référence du (des Référence de la li- Référence de la li-	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s)	tallation PV nnexés : tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation : :	□ autre(s) I sécurité parap ques paraphé é - critique : ☑ sans obj	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réce sans ot et	r annex éception eption :	e n:	✓	sans objet	sée	photos installa	tions
Référence des sci Référence du (des Référence de la li Référence de la li Autre(s) donne	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s)	tallation PV nnexés : tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation : :	autre(s) sécurité parap ques paraphé é - critique : ✓ sans obj	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réc≀ ✔ sans ob	r annex éception eption :	e n:	✓	sans objet	sée [
Référence des sci Référence du (des Référence du (des Référence de la li Référence de la li Autre(s) donne 4. Résultats du	insi hémas et plans a s) plan(s) des insi s) plan(s) des insi ste des installatio ste des voies d'évée(s) annexée(s) contrôle (mesul	tallation PV nnexés: tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation: : res, essais, e	autre(s) lécurité parap ques paraphé é - critique : ✓ sans obj et visuel) : énéral :	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réce sans ot et	r annex éception eption : ojet	e n:	✓ sa	sans objet ns objet			
Référence des son Référence du (des Référence du (des Référence de la lina Référence de la lina Autre(s) donne 4. Résultats du Prise de terre :	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s) contrôle (mesure 50,1 Ω	tallation PV nnexés: tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation: : res, essais, e	autre(s) sécurité parap ques paraphé é - critique : ✓ sans obj et visuel) : énéral :	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour réc sans ot et 0,03 MΩ	r annex éception eption : ojet Contin	e n : uité PE	✓ sa	sans objet ns objet	OK	Liaison équipo.	: ОК
Référence des son Référence du (des Référence du la lis Référence de la lis Référence de la lis Autre(s) donné 4. Résultats du Prise de terre : Contacts dir. : Matériel mobile : INFRACTION	inst hémas et plans a s) plan(s) des inst s) plan(s) des inst ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s) contrôle (mesure NOK OK	tallation PV nnexés: tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation: : res, essais, e Contacts ine	autre(s) sécurité parap éé - critique : sans obj et visuel) : énéral : dir. :	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour r (s) pour réct sans ot et 0,03 MΩ NOK NOK NOK NOK NOK NOK NOK NO	r annex éception eption : ojet Contin	e n : uité PE /Section c	✓ sa	sans objet ns objet	OK OK NOK	Liaison équipo. Schémas :	: OK NOK
Référence des son Référence du (des Référence du la lis Référence de la lis Référence de la lis Autre(s) donné 4. Résultats du Prise de terre : Contacts dir. : Matériel mobile : INFRACTION	inst hémas et plans a s) plan(s) des ins s) plan(s) des ins ste des installatio ste des voies d'év ée(s) annexée(s) contrôle (mesur NOK OK OK S: exe "Résultats du	tallation PV nnexés: tallations de s tallations criti ns de sécurit vacuation: : res, essais, e Contacts ine	autre(s) sécurité parap éé - critique : formal :	donnée(s): Ref: voi hé(s) pour r (s) pour r (s) pour réct sans ot et 0,03 MΩ NOK NOK NOK NOK NOK NOK NOK NO	r annex éception eption : ojet Contin	e n : uité PE /Section c	✓ sa	sans objet ns objet urs :	OK OK NOK	Liaison équipo. Schémas :	: OK NOK

l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY

attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.



Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312



N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505996

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE "Résultats du contrôle" - Point 4.

INFRACTIONS:

LV - R - 0001	(4.2.4.3.) La valeur de la résistance de dispersion de prise de terre est > 30 Ohms avec le placement d'un différentiel général de 300 mA.
LV - R - 0402	(3.1.2.2.) Les schémas fournis ne correspondent pas à la réalité et/ou sont incomplets (,différentiel à remplacer,).
LV - R - 0502	(4.2.2.1.) Obturer les ouvertures non utilisées dans le(s) tableau(x) électrique(s) (tableau de droite).
LV - R - 0602	(3.1.3.3.) Absence de la mention de la tension de service sur le(s) tableau(x) électrique(s).
LV - R - 0808	(5.3.5.3.) La protection à courant différentiel-résiduel n'est pas au moins de type A.
LV - R - 1109	(1.4.1.3.) Améliorer la fixation du socle de prise de courant (prise à côté de l'aquarium, hors du mur).
LV - R - 1208	(5.2.6.1.) Les connexions électriques ne sont pas réalisées selon les règles de l'art (les connexions de la prise et l'interrupteur à côté de l'aquarium doivent être réalisées dans le blochet et non hors du blochet. Veuillez remédier à ceci).
LV - R - 1401	$(6.4.5.1.)$ La valeur de la résistance d'isolement général est inférieure au minimum légal (min 500 k Ω) (circuit en défaut 7ème disjoncteur de la première rangée du premier tableau de gauche).

REMARQUES: ✓ néant

NOTES: ✓ néant



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312

LAC

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505996

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions règlementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien :
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire :
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :

1. Dès que le compromis est signé :

- Devoirs du vendeur/notaire :
- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

• L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui à exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :

- Devoir de l'acheteur :
- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans te délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Énergie -Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél. 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@econornie.fgov.be https://economie.fgov.be

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM:

- 1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
- 2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agrée et du demandeur ;
- 3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
- 4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ÍSO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
- 5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.













